

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2022-736

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Unité départementale de Paris

Page 3
Page 7
Page 9
Page 13

75-2022-10-11-00030



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 881951099

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 20 septembre 2022 par Madame GERALDES ANTUNES MENDES Léonor, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme MENDES Léonor dont le siège social est situé 70, rue du Château des Rentiers 75013 PARIS et enregistré sous le N° SAP 881951099 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 11 octobre 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la DRIEETS-d'Ile-de-France, par subdélégation, la responsable de service

75-2022-10-12-00005



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 918402041

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5.

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 23 septembre 2022 par Monsieur KAMAGATE Ahmed, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme KAMAGATE Ahmed dont le siège social est situé 44, boulevard des Batignolles 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 918402041 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 12 octobre 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la DRIEETS d'Ile-de-France, par subdélégation, le responsable de service

75-2022-10-12-00007



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 888481538

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5.

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 21 septembre 2022 par Monsieur PERENOM Martin, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme PERENOM Martin dont le siège social est situé 17, rue des Poissonniers 75018 PARIS et enregistré sous le N° SAP 888481538 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 12 octobre 2022

Pour le Préfet de la région d'Ite-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la DRIFETS d'Ile-de-France, par subdélégation la responsable de service

75-2022-10-12-00008



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 912618782

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 21 septembre 2022 par Madame KEITA Sayon, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme KEITA Sayon dont le siège social est situé 12, rue Robert Houdin 75011 PARIS et enregistré sous le N° SAP 912618782 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 12 octobre 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la DRIEETS d'Ile-de-France, par subdélégation, da la la service

75-2022-10-11-00031

Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne - CLEAN AND NETTE



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 918974197

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5.

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 20 septembre 2022 par Madame TARAUD Aurélie, en qualité de dirigeante, pour l'organisme CLEAN AND NETTE dont le siège social est situé 78, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS et enregistré sous le N° SAP 918974197 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépisse sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 11 octobre 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la PRIFETS d'Ile-de-France, par subdélégation de la PRIFETS d'Ile-de-France,

75-2022-10-12-00006



Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne enregistré sous le n° SAP 919285239

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 23 septembre 2022 par Madame KLE Gnassi, en qualité de dirigeante, pour l'organisme GHAC dont le siège social est situé 31, rue des Constantinople 75008 PARIS et enregistré sous le N° SAP 919285239 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile
- Livraison de course à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Soins esthétiques à domicile pour personnes dépendantes
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes
- Accompagnement des personnes ayant besoin d'une aide temporaire dans leurs déplacements
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire
- Coordination et délivrance des SAP

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 12 octobre 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation, du directeur régional de la PRIEETS d'Ile-de-France, par subdélégation, la responsable de service